



Synthèse des décisions de la Commission permanente du 12 octobre 2012

ÉCONOMIE

Soutien aux investissements publics

Le Conseil général accompagne les projets d'immobilier d'entreprises portés par les collectivités. Il a décidé, à ce titre, d'aider la commune de Douzy à acquérir un bâtiment afin de le transformer en commerce et hôtel d'entreprises. Le coût de l'opération est estimé à environ 856.000 € ; le Conseil général s'est engagé à verser une subvention de 40.000 € ainsi qu'une avance remboursable de 17.250 €.

Le Conseil général a également attribué à la Ville de Givet une subvention de 175.921 € pour la réalisation d'une zone d'activités communale route de Beauraing. Il soutient ainsi les collectivités dans leurs opérations d'aménagement de parcs d'activités.

Parc d'activités départemental de Rethel : implantation de SPIE BATIGNOLLES

La société de travaux publics SPIE BATIGNOLLES a signé une promesse de vente pour acquérir 5 ha sur le Parc d'activités départemental de Rethel afin d'y développer ses activités de logistique. Pour l'entreprise, l'ouverture prochaine du futur segment d'autoroute A304 entre Charleville-Mézières et Rocroi a été déterminant dans sa décision.

Aides à l'agriculture

La Commission permanente a décidé d'attribuer des aides à des organismes pour l'organisation de diverses manifestations agricoles. Il s'agit de la 9^e Foire bio de Wadelincourt (700 €), du Concours régional Charolais de Rethel (1.000 €), et de la Coupe de France de chiens de troupeaux Border Collie sur moutons à Novion-Porcien et Mesmont (500 €). De plus, l'association Ardennes Génétique Elevage va bénéficier d'une subvention de 3.000 € destinée à acheter du matériel dans le cadre des Journées de l'élevage de Sedan.

Par ailleurs, dans le cadre du Plan de modernisation des bâtiments d'élevage, 13 exploitations ont été aidées pour un montant total de 75.600 €. Les subventions vont servir au financement de travaux d'extension (4 projets), de rénovation (4) ou de construction de nouveaux bâtiments (5).



SOLIDARITES

Femmes, famille et santé

Le Conseil général apporte une aide volontaire aux actions médico-sociales de soutien aux familles, d'accompagnement à la parentalité et à la planification familiale. Dans ce cadre, il vient d'attribuer des subventions à trois associations : 5.120 € au CIDFF, Centre d'information sur les droits des femmes et des familles de Charleville-Mézières ; 5.000 € au CODES, Comité départemental d'éducation pour la santé de Charleville-Mézières, pour une action destinée à prévenir les risques liés à la sexualité chez les jeunes Ardennais ; 630 € à La P'tite boîte à spectacles, une association de Charleville-Mézières qui offre des spectacles aux petits de 1 à 6 ans.

Troubles du langage : prévenir dès le plus jeune âge

Le Conseil général, au titre de ses missions de Protection Maternelle et Infantile, fait partie des acteurs du Plan de prévention des troubles du langage à l'école maternelle dans les Ardennes, dont l'objectif est de repérer les enfants présentant des troubles du langage, d'établir un diagnostic et de mettre en place des réponses adaptées à chaque situation. Ce plan fonctionne depuis huit ans et les différents partenaires ont souhaité l'actualiser.

En signant la nouvelle convention, le Conseil général s'est engagé à mettre en œuvre le Plan de prévention actualisé pendant deux nouvelles années.

Subventions aux associations à but humanitaire ou social

« Mananara » est une association créée en 2002 qui intervient à Madagascar dans le cadre d'opérations d'éducation et de protection de l'environnement. Elle souhaite lancer un projet de soutien de l'enseignement primaire en brousse de Mananara-Nord, intitulé « Accompagnement des maîtres FRAM Malagasy dans leurs activités professionnelles ». Pour soutenir ce projet, le Conseil général a décidé d'octroyer à l'association une subvention de 1.000 €.

Le Conseil général poursuit son soutien au projet humanitaire « Une Pirogue pour Ambanja », dont le but est d'aider au fonctionnement d'un dispensaire à Madagascar. Après avoir participé financièrement à la création de ce centre médical en 2006 et 2008, ainsi qu'à son fonctionnement en 2010 et 2011, il a alloué cette année à l'association une subvention de 1.500 €.

Autre association à caractère humanitaire, « Aidamada-Warcq » œuvre en direction des populations du nord-ouest de Madagascar, principalement dans les domaines de l'éducation, la scolarisation et la santé. Une subvention de fonctionnement de 300 € vient de lui être attribuée.

Créée en 2006 à Signy le Petit, l'association « La Bonne Etoile » vient en aide aux personnes démunies en assurant une distribution alimentaire sous forme de banque



alimentaire. Pour la soutenir dans ses activités, le Conseil général lui apporte une subvention de 350 €.

L'association « EPISOL » est une épicerie solidaire qui organise et gère l'aide alimentaire sur la commune de Nouzonville. Au-delà de la simple distribution, elle assure un accompagnement éducatif des personnes en situation précaire. Comme en 2011, le Conseil général lui alloue une subvention de 12.500 €.

La Banque Alimentaire des Ardennes participe à la lutte contre la faim et le gaspillage en assurant la collecte de surplus alimentaires et la distribution de ces produits aux associations caritatives. Une subvention de 1.810 €, vient d'être décidée pour la soutenir dans ses activités.

L'association « Initiales » a pour but de faciliter l'accès à l'autonomie, à la culture et à la citoyenneté des personnes rencontrant des difficultés d'insertion dues principalement à l'absence de maîtrise de la langue française. Pour l'organisation d'un colloque franco-belge intitulé « Le français, langue d'intégration : quels accompagnements », l'association va bénéficier d'une subvention de 2.500 €.

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Programme de rénovation urbaine : une nouvelle opération financée à Sedan

Le Conseil général est partenaire du programme national de rénovation urbaine mis en œuvre dans les Ardennes à Charleville-Mézières, Fumay, Sedan et Revin en y consacrant un budget global de 28 millions d'€.

La dernière Commission permanente a décidé, dans le cadre de ce budget, de financer à hauteur de 412.610 € une opération d'acquisition-amélioration de logements à Sedan, rue du Faubourg du Mesnil.

Recettes provenant du produit des amendes de police relatives à la circulation routière

Pour l'année 2012, l'Etat a versé au Conseil général des recettes provenant du produit des amendes de police relatives à la circulation routière. 360.632 € vont ainsi permettre de financer 51 opérations de sécurité routière à travers tout le département.

Programme 2012 d'aménagement de rivières non domaniales

Quatre Associations Syndicales Autorisées (ASA) vont bénéficier de subventions pour un montant total de 11.670 € au titre de l'aménagement de rivières non domaniales. Il s'agit de l'ASA de la Bar Inférieure (canton de Flize), de l'ASA de la Bar Moyenne Première Partie (canton de Raucourt), de l'ASA de la Basse Sormonne (canton de Renwez) et de l'ASA de la Bar Supérieure (canton du Chesne).



ENSEIGNEMENT

Soutien au Centre Départemental de Documentation Pédagogique

Le Centre Départemental de Documentation Pédagogique (CDDP), basé à Charleville-Mézières, a pour mission d'accompagner les équipes éducatives et scolaires notamment en leur proposant des ressources pédagogiques et administratives. La Commission permanente a décidé d'attribuer au Centre Régional de Documentation Pédagogique une subvention de 135.000 € pour le fonctionnement du CDDP de Charleville-Mézières.

Depuis 2006, l'association « ACCUSTICA » organise la Fête de la science dans la région. Gratuite et accessible à tous, elle vise le rapprochement entre la communauté scientifique, le grand public et les scolaires. L'année dernière, des manifestations ont eu lieu dans 7 communes du département. Pour la 21^e édition, le Conseil général a attribué à l'association une subvention de 1.000 €.

AIDES A LA CULTURE

Soutien aux associations culturelles, de jeunesse et d'éducation populaire

19 associations à rayonnement territorial ou départemental ont bénéficié de 38.000 € de subventions, et 32 associations locales ont été aidées à hauteur de 5.460 €.

Subventions aux associations culturelles

Le Conseil général soutient les organisateurs d'événements culturels qui animent le département tout au long de l'année. Des subventions pour un montant total de 49.550 € viennent d'être accordées et concernent 38 organismes.

De plus, l'Association Les Petits Comédiens de Chiffons va bénéficier en 2012 d'une première subvention de 100.000 € pour l'organisation du Festival mondial des théâtres de marionnettes 2013.

100.000 € pour encourager la pratique musicale

Le Conseil général soutient l'enseignement de la musique, auquel il consacre en 2012 presque 100.000 €. Sur cette somme, 90.200 € sont répartis entre 15 écoles de musique de tout le département pour les aider dans leur fonctionnement.

Une subvention de 4.520 € est aussi accordée à la Ville de Charleville-Mézières pour les Classes à horaires aménagés musique (CHAM) du collège Jean-Macé, dont l'enseignement est dispensé au Conservatoire à Rayonnement Départemental de Charleville-Mézières.



Enfin, une subvention de fonctionnement de 4.800 € est attribuée à l'association AME, Animation Musique Enseignement, qui enseigne les musiques actuelles et dont les effectifs augmentent de manière considérable depuis plusieurs années (environ 10% par an).

ACTIONS VOLONTAIRES EN FAVEUR DU SPORT

Partenaire du sport élite comme des événements de masse

Le Conseil général renouvelle cette année son soutien aux clubs sportifs des Ardennes qui évoluent au plus haut niveau régional ou en prénational. Il les aide ainsi à accéder au niveau supérieur et à faire face aux charges importantes qui grèvent leur budget, en particulier les frais de déplacement. Au titre de ce dispositif, une quarantaine d'associations (football, basket, hand, volley, rugby, tennis, tennis de table, badminton, natation, cyclisme, voile, escrime et tir) viennent de bénéficier de subventions, pour un montant total de 91.540 €.

Il soutient également les clubs qui évoluent au niveau national, comme les Flammes Carolos Basket, le Canoë-Kayak Val d'Ardenne à Revin, le club d'athlétisme Rethel Courir, le Bogny Handball, le club de gym l'Effort de Nouzonville... En tout, 150.000 € de subventions ont été répartis entre 25 clubs, contre 128.500 € attribués l'an dernier au titre du renom national.

Par ailleurs, le Conseil général poursuit en 2012 son action volontaire en direction du sport de masse. Plus de 46.000 € de subventions viennent encore d'être répartis entre diverses associations organisatrices de manifestations sportives exceptionnelles.